

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal
SÉANCE DU mardi 30 juin 2026

DELIBÉRATION N° 2026-84
CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES - SAISON 2026-2027

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 24 juin 2026

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29

Nombre de présents : 26

Procurations : 2

Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maires-Adjoint**s

Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Gaëtan WISS, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natália SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Monsieur Guillaume BECK donne pouvoir à Madame Annie FONTGARNAND
2. Madame Odette POLONET donne pouvoir à Monsieur Sesoo Raja TETTARAVOO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Pascale LABBE

Rapporteur :

La ville de Crosne, comme de nombreuses villes, bénéficie grandement de la richesse et de la diversité de son tissu associatif.

Les associations jouent un rôle crucial dans la vie sociale, culturelle, sportive et économique sur le territoire.

Afin qu'elles puissent remplir efficacement leurs missions, il est essentiel de leur fournir des équipements adaptés pour répondre aux attentes des adhérents.

Associations culturelles :

ASSOCIATIONS	ACTIVITES	SALLES UTILISEES
ACROSTICHE	ATELIER DE DANSE	SALLE ARABESQUE
ASSOCIATION DES ARTS PLASTIQUES	ATELIER DE PEINTURE & POTERIE	MAISON DES ARTS CENTRE DE LOISIRS PETIT PRINCE
AMICALE LAIQUE DE CROSNE	ATELIER DE DANSE & MUSIQUE & PEINTURE	SALLE COLOMBINE SALLE ARABESQUE SALLE LAICITE SALLE CLOCHETTE SALLE LENNON SALLE ABREU SALLE COLBERT
CANTUS	ATELIER DE CHANT	SALLE COLBERT
CROSNE YOGA	SEANCE DE YOGA	ARISTIDE BRUANT ECOLE JACQUE PREVERT
LES JOLIS PETITS PAPIERS	ATELIER SCRAPBOOKING	SALLE BELLE EPOQUE
MOUVDANSE	ATELIER DE DANSE	ARISTIDE BRUANT SALLE ARABESQUE SALLE COLOMBINE SALLE POLYVALENTE
TEMPO ARC EN CIEL	ATELIER DE DANSE	PREAU JOLIOT CURIE SALLE ARLEQUIN

Associations sportives :

ASSOCIATIONS	ACTIVITES	SALLES UTILISEES
ACADEMIE DE KRAV MAGA CROSNE91	KRAV MAGA	DOJO - LA PALESTRE SALLE POLYVALENTE - LA PALESTRE
AMICALE LAIQUE DE CROSNE	BADMINTON	SALLE OMNISPORT - LA PALESTRE
ASSOCIATION DE BASKET DE CROSNE	BASKET	SALLE OMNISPORT - LA PALESTRE
ASSOCIATION DES MONTAGNARDS DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE	ESCALADE	SALLE OMNISPORT - LA PALESTRE
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE BELLEVUE	MULTISPORT	SALLE OMNISPORT - LA PALESTRE
CLUB D'AIKIDO DE CROSNE	AIKIDO	DOJO - LA PALESTRE
COCROSNE	HANDBALL	SALLE OMNISPORT - LA PALESTRE
CROSNE FUTSAL CLUB	FUTSAL	SALLE OMNISPORT - LA PALESTRE SALLE POLYVALENTE - LA PALESTRE
CROSNE KARATE ASSOCIATION	KARATE	DOJO - LA PALESTRE
CROSNE TAEKWONDO	TAEKWONDO	SALLE POLYVALENTE - LA PALESTRE
CULTURE LOISIRS ARTS MULTISPORT	MULTISPORT	SALLE OMNISPORT - LA PALESTRE
ESPERANCE DE CROSNE	TENNIS DE TABLE	SALLE POLYVALENTE - LA PALESTRE
LA JOIE DE VIVRE	GYMNASTIQUE	SALLE ARABESQUE SALLE ARLEQUIN
JEUNESSE SPORTIVE DE CROSNE	FUTSAL	SALLE OMNISPORT - LA PALESTRE
JUDO JUJITSU MONTGERON CROSNE	JUDO	DOJO - LA PALESTRE
PAYATHAI CROSNE	BOXE THAILANDAISE	SALLE POLYVALENTE - LA PALESTRE
TAICHI 91	TAICHI	SALLE POLYVALENTE - LA PALESTRE ECOLE JACQUE PREVERT
TWIRLING CLUB DE CROSNE	TWIRLING & GYMNASTIQUE	SALLE OMNISPORT - LA PALESTRE
VAL D'YERRES CROSNE ASSOCIATION FOOTBALL	FOOTBALL	STADE HENRI HURT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission du mardi 23 juin 2026

CONSIDERANT la nécessité de mettre à dispositions des associations des équipements adaptés afin qu'elles puissent exercer leurs activités dans les meilleures conditions.

CONSIDERANT que les salles seront mises à disposition à partir du lundi 7 septembre 2026.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des conventions.

DIT que les conventions sont conclues du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 2 juillet 2027.

PRECISE les salles sont mises à dispositif gratuitement.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération et tous les documents y afférents

ADOPTÉE, à l'UNANIMITÉ

PAR 29 VOIX POUR (Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natália SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT)

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, le 30 juin 2026

Signature
 du Secrétaire de Séance
 Mme Pascale LABBE

Labbe

Pour extrait conforme.

Pour Le Maire et par délégation,
 Annie FONTGARNAND
 1^{ère} Maire Adjointe

Fontgarnand



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage